



# CHARTRE

## ***La BMS est un lieu de documentation et d'information***

*« L'offre doit refléter les tendances actuelles et l'évolution de la société, ainsi que la mémoire des activités et de l'imagination humaines. »<sup>1</sup>*

La BMS est **un outil au service de l'enseignement**, qui met à disposition des élèves, apprenti-e-s et enseignant-e-s, une documentation pertinente, variée et adaptée à leurs besoins et à leurs attentes.

La BMS met à disposition **gratuitement** des documents de tout type, répertoriés dans un catalogue accessible en ligne. Elle propose des accès sécurisés aux ressources numériques.

La BMS se tient informée des **nouveautés** dans le domaine des technologies de l'information et des avancées pédagogiques, en les intégrant à son offre. Elle apporte un soutien à l'évolution numérique.

## ***La BMS est un lieu d'apprentissage, de formation et de travail***

*« La bibliothèque facilite l'acquisition de compétences dans le domaine de l'information et de l'informatique. »<sup>2</sup>*

La BMS accueille et conseille les utilisateur-trice-s durant les heures de cours ; elle les soutient dans leur recherche d'information. Des **formations aux compétences informationnelles** sont mises en place pour les élèves, apprenti-e-s et enseignant-e-s.

La BMS stimule l'**esprit critique** face à l'abondance d'informations et aux fake news. Elle rend les utilisateur-trice-s **autonomes** dans leur recherche.

La BMS offre un cadre favorable aux études, permettant le travail individuel, en groupe ou par classe, dans un **espace convivial et accueillant**, avec un horaire continu pendant les jours d'école. Elle est équipée de places de travail et d'une infrastructure informatique mise à jour régulièrement.

---

<sup>1</sup> UNESCO. Manifeste en faveur de la bibliothèque publique. 2022

<sup>2</sup> UNESCO. Manifeste en faveur de la bibliothèque publique. 1994

## ***La BMS est un lieu géré par des spécialistes de l'information***

« *Le bibliothécaire est un médiateur actif entre les usagers et les ressources, tant numériques que traditionnelles.* »<sup>3</sup>

La BMS voit sa gestion et son organisation confiées à des **spécialistes en sciences de l'information**, qui ont suivi une formation délivrant une certification reconnue en Suisse. Régulièrement, ils-elles se perfectionnent en participant à des formations continues.

La BMS est représentée au sein de l'école par ces professionnel-le-s, qui veillent à ce que ses services soient intégrés dans le **cursus scolaire**. Lors de projets et de travaux scolaires, ils-elles **collaborent** avec les enseignant-e-s et encadrent les élèves.

La BMS veille au respect et à l'application de la **Charte** au sein de l'établissement.

## ***La BMS est un lieu culturel et durable***

« *La bibliothèque encourage le dialogue interculturel et favorise la diversité culturelle.* »<sup>4</sup>

La BMS promeut le goût à la **lecture** et la **curiosité intellectuelle**, en offrant un large choix de documents, en lien avec les branches enseignées, l'actualité et les loisirs.

La BMS défend la culture au sens large, en organisant des expositions et des animations et participe aux manifestations organisées au sein de l'école. Elle joue un rôle de **médiation culturelle**.

La BMS s'engage pour la **durabilité** et contribue au respect de l'environnement. Elle soutient les librairies locales pour l'acquisition des livres.

## ***La BMS est un lieu d'échange et de rencontre***

« *La bibliothèque scolaire permet aux élèves de devenir des citoyens responsables.* »<sup>5</sup>

La BMS entretient des **contacts** réguliers et actifs avec la direction de l'école, le corps enseignant, les élèves et les apprenti-e-s. Elle est ouverte à toutes propositions émanant de ses utilisateur-trice-s.

La BMS invite les élèves, les apprenti-e-s et les enseignant-e-s à partager différentes formes de communication qui renforcent la **cohésion sociale** et luttent contre toute forme de discrimination.

La BMS est membre d'associations professionnelles qui favorisent le **réseautage** entre bibliothèques et le partage d'expérience.

Lu et approuvé par la CODESS, le 26 février 2024.

---

<sup>3</sup> UNESCO. Manifeste en faveur de la bibliothèque publique. 2022

<sup>4</sup> UNESCO. Manifeste en faveur de la bibliothèque publique. 2022

<sup>5</sup> UNESCO. Manifeste en faveur de la bibliothèque scolaire. 1999